



**SOCIETE GENERALE**  
Payment Services

Trade Services

Réseau Ferré de France (RFF)  
92, avenue de France  
75648 Paris Cedex 13  
France

## CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE N° 08302-0000954MAD

### A - Identification des parties

Réseau Ferré de France (RFF), établissement public national à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 13 février 1997, immatriculé au Registre du Commerce de Paris sous le N° B 412 280 737, dont le siège est 92, avenue de France - 75648 Paris Cedex 13, ci-après dénommé « RFF ».

Société EVERE, immatriculée au Registre du Commerce de Montpellier sous le N° 483 665 873, N° de gestion 2005 B1453, dont le siège est 1140, avenue Albert Einstein, 34000 Montpellier, ci-après dénommée « EVERE ».

### Organisme apportant sa caution

SOCIETE GENERALE  
29, BOULEVARD HAUSSMANN  
75454 PARIS CEDEX 09  
FRANCE

### B - Objet de la caution personnelle et solidaire

Création d'une première partie d'ITE.

Les ouvrages et équipements à réaliser sont :

- Travaux de voie avec fourniture et pose d'un appareil d'aiguillage,
- Travaux de signalisation nécessaires au fonctionnement des installations commandées à pied d'œuvre,
- Travaux de télécommunication : adaptation des installations existantes,
- Travaux de caténaires : dépose et pose de supports de caténaire et déroulage de celle-ci au droit de l'embranchement avec mise en place d'appareils de coupure, en attente d'une électrification ultérieure de la deuxième partie d'ITE.

### C- Montant garanti

EUR 595 995,00 MAX (EURO Cinq cent quatre vingt quinze mille neuf cent quatre vingt quinze 00/100)



**SOCIETE GENERALE**  
Payment Services

## Payment Services

## Trade Services

Caution n° 08302-0000954MAD

Page 2/2

## D- Engagement

Nous nous portons caution personnelle et solidaire de la société EVERE, dans la limite du montant garanti, pour le versement des sommes dont il serait débiteur auprès de RFF au titre des travaux et accessoires décrits dans la présente convention de financement.

Nous nous engageons à effectuer, sur ordre de RFF, sans pouvoir différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus, le versement des sommes dont le titulaire serait débiteur.

Nous certifions être agréé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ou par le comité des établissements de crédit mentionné à l'article L. 612-1 du code monétaire et financier.

Le présent engagement de caution prend fin, dans les conditions prévues à l'article N° 8 de la convention de financement.

Toute réclamation devra être adressée par lettre recommandée et par l'intermédiaire d'une banque de premier rang confirmant la validité des signatures à SOCIETE GENERALE - DPDI/TRA/BOE - Immeuble CRISTALLIA - 189, rue d'Aubervilliers - 75 886 Paris Cedex 18 - France ou par message chiffré de votre banque, à l'attention des "Garanties Internationales" (swift : SOGEFRPP).

A Paris, le 15. Janvier 2008

Signature du représentant de l'organisme apportant sa garantie

~~Sylvie MARTINE~~